

Psychologue cadre

Breve description	Psychologues spécialistes qui dirigent une unité fonctionnelle d'une institution.
Formation	<ul style="list-style-type: none"> – Diplôme de Master of Science en psychologie délivré par une université ou une haute école spécialisée, ou titre reconnu équivalent. – Titre postgrade fédéral ou titre de spécialisation reconnu par la FSP en psychothérapie, en psychologie de l'enfance et de l'adolescence, en psychologie clinique, en neuropsychologie ou en psychologie de la santé. – Facultatif: formation postgrade en management, terminée ou en cours.
Position dans l'organigramme	<ul style="list-style-type: none"> – Niveaux supérieurs: psychologues-chefs, psychologues dirigeant-e-s et médecins dirigeants. – Même niveau: chef de clinique. – Niveaux inférieurs: psychologues assistant-e-s, médecins assistant-e-s, psychologues spécialistes, psychologues stagiaires et autres groupes professionnels de l'unité fonctionnelle dirigée.
Analogie avec les postes médicaux	Chef de clinique
Durée d'engagement	Illimitée.
Tâches / compétences types A et B	<p>Outre leur activité clinique, les psychologues cadres qui dirigent une unité fonctionnelle (par exemple hôpital de jour, service ambulatoire, service de psychothérapie) assument les responsabilités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Direction et responsabilité technique de l'unité fonctionnelle – Direction et responsabilité opérationnelle de l'unité fonctionnelle – Conduite de collaboratrices et de collaborateurs des différentes disciplines professionnelles relevant du domaine de compétences – Formation professionnelle des psychologues assistant-e-s, médecins assistant-e-s et psychologues stagiaires faisant partie de l'unité fonctionnelle dirigée – Mise en place et coordination du suivi interdisciplinaire des patient-e-s relevant du domaine de compétences – Prise en compte et respect des bases légales – Relations publiques, présentations, conférences, rédaction d'articles spécialisés pour des publications ou des congrès – Organisation de formations continues internes (par exemple journal clubs) – Formation continue personnelle